

FRAIS DE CANTINE

Prix du repas - 3,70 € pour les maternelles / 4 € pour les primaires

Je choisis :

- L'achat de carnet de tickets (par 10).** 37 € pour les maternelles / 40 € pour les primaires. Déposez vos chèques, à l'ordre de «OGEC des écoles primaires de Lourdes», dans la boîte aux lettres de l'OGEC, avec le nom et la classe de votre enfant. Les tickets seront remis à vos enfants.
- Le paiement mensuel par prélèvement.** 57,97 € pour les maternelles. 62,67 € pour les primaires. Joindre un RIB.
- Le paiement annuel unique par chèque.** 521,70 € pour les maternelles - 564 € pour les primaires. A l'ordre de OGEC des écoles primaires de Lourdes.

ASSURANCE

Vous devez contracter une assurance scolaire qui couvre toute l'année scolaire et en fournir un justificatif. Vous pouvez soit faire appel à votre assureur habituel, soit souscrire à l'assurance proposée par une mutuelle spécialisée, la mutuelle Saint-Christophe.

- Je souscris à l'assurance proposée par la mutuelle St Christophe. Et je joins mon règlement de 8€60 par chèque.

Ecole Immaculée de Soum

Directrice : Mme Pascale Lacaussade
2 Rue des 3 Croix, 65100 Lourdes
E-mail : ecole.soum@gmail.com
Tél : 05 62 94 29 48

Ecole Massabielle

Directrice : Mme Sabine Beugin
7 Rue de Langelle, 65100 Lourdes
E-mail : ecole.massabielle@gmail.com
Tél : 05 62 94 32 34

LA CONTRIBUTION DES FAMILLES

Madame, Monsieur, vous avez décidé de scolariser votre enfant dans l'enseignement catholique. Nous vous remercions de votre confiance. Toutes nos dépenses ne sont pas couvertes par le forfait intercommunal qui nous est alloué par la collectivité. Aussi, le versement de votre contribution est essentiel au bon fonctionnement de nos écoles. N'hésitez pas à nous faire-part de vos difficultés ou retards. Nous trouverons certainement un terrain d'entente. Nous travaillons tous pour le bien des enfants.

VOTRE CONTRIBUTION = forfait annuel (70 €) + frais d'entretien (selon votre situation et le nombre de vos enfants. Voir tableau ci-dessous). Le montant de vos contributions vont à l'O.G.E.C., association qui veille à la bonne gestion de cet argent.

TARIFS 2016 / 2017

Le tableau ci-dessous vous permet de calculer votre contribution selon votre situation, et de remplir le tableau en page 3.

FRAIS D'ENTRETIEN	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	à partir du 4 ^{ème}
Tarif annuel Avec abattement 30 %	245 € 171,50 €	215 € 150,50 €	165 € 111,50 €	Gratuit ou contribution de soutien
Soit par mois Avec abattement 30 %	27,22 € 19,06 €	23,88 € 16,72 €	18,33 € 12,83 €	Gratuit ou contribution de soutien

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Remboursement cantine en cas de maladie** : si vous avez effectué un règlement annuel pour la cantine, et si votre enfant est absent, vous pouvez être remboursé des repas non pris sur présentation d'un certificat médical, à partir du 3^{ème} jour d'absence.
- **Pour obtenir l'abattement de 30%** : il concerne les foyers ayant un revenu annuel en dessous de 25.000 €. Est pris en compte le foyer fiscal et non le foyer civil. Dans le cas d'une double déclaration, les avis d'imposition des deux parents sont cumulés. Pour en bénéficier, joindre une copie de votre avis d'imposition
- **Tous les prélèvements mensuels** s'organisent en 9 mensualités, du mois d'octobre au mois de juin. Toute demande de changement doit être faite avant le 5 de chaque mois. En cas de rejet du prélèvement, les frais bancaires occasionnés sont à la charge des parents.
- **À quoi sert votre contribution** : l'entretien des locaux, les assurances, les investissements matériels et mobiliers, les activités pastorales, etc.

**" Former l'homme tout entier,
son cœur aussi bien que son esprit "**

Jean-Marie de la Mennais, fondateur des frères de l'instruction chrétienne de Ploërmel

À REMPLIR ET À FAIRE PARVENIR AU CHEF D'ÉTABLISSEMENT AVANT LE 15 JUIN 2016.

NOM / PRENOM / CLASSE :

Forfait annuel	70 €
Frais d'entretien (selon votre situation, se reporter au tableau en page 1).	
1 ^{er} enfant
2 ^{ème} enfant
3 ^{ème} enfant
4 ^{ème} enfant et suivants	Gratuit ou contribution de soutien
Je souhaite adhérer à l'association des parents d'élèves, l'APEL (facultatif).	24 €
TOTAL DÛ. Règlement par virement, en 9 mensualités (joindre un RIB). Ou la totalité par chèque.

Vous pouvez aussi nous faire parvenir une « contribution de soutien », au delà du tarif calculé dans le tableau ci-dessus. Merci de votre générosité.

